

## Sous l'uniforme : les femmes dans l'armée de Terre (1940-1944)

*A l'image du modèle soviétique, la loi du 11 juillet 1938 fixant l'organisation de la nation en temps de guerre prévoit la possibilité d'un engagement volontaire, voire du recrutement des Françaises dans les forces armées : « Toute personne non soumise à des obligations militaires et n'exerçant aucune profession ou n'occupant aucun emploi dans lequel son maintien est jugé utile à la mobilisation ou dans les cas prévus à l'article 1er de la présente loi, peut s'engager, dès le temps de paix ».*

A la veille de la campagne de France, alors confronté à une pénurie de moyens et de personnels, le ministre de la Guerre et de la Défense nationale accepte que des femmes fassent fonction de conducteur, notamment pour les véhicules sanitaires. Ainsi, le 16 avril 1940, est créée la 1<sup>ère</sup> section automobile féminine. Bien que revêtant l'uniforme et placées sous commandement militaire, ces volontaires sont toujours considérées comme des personnels civils bénévoles. Le 12 septembre 1940, l'amiral Darlan, secrétaire d'État à la Guerre, signe l'arrêté supprimant ces formations. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du nouveau régime de réduire la place des femmes à la sphère domestique et familiale. Certaines femmes poursuivent cependant leur engagement au sein de la Croix-Rouge, tandis que d'autres rejoignent l'Afrique française du Nord (AFN), où elles contribuent à la création d'une

section automobile nord-africaine en juillet 1941 à Alger.

### La France libre

Le 7 novembre 1940, un corps féminin est créé à Londres, sous commandement féminin, et rattaché aux Forces françaises libres (FFL) avant

de devenir le Corps des volontaires françaises. Le personnel féminin suit alors les mêmes formations que leurs homologues britanniques de l'« Auxiliary Territorial Service » (ATS). Dans cette dynamique, les FFL offrent aux femmes, à partir de mai 1941, une formation de mécaniciennes d'avion



*Infirmières Volontaires françaises soignant un blessé. (c) SHD*



## CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

au sein du Corps des auxiliaires féminines, mis en place par le lieutenant-colonel Pijaud. Bien que cette ouverture aux spécialités techniques constitue un tournant, la majorité des volontaires restent affectées à des fonctions dans lesquelles sont alors employées des femmes : secrétaires, dactylographes et infirmières. A la suite du débarquement allié en AFN en novembre 1942, sont établies en urgence trois écoles d'instruction dédiées à la formation des ambulancières-secouristes. Ces établissements, implantés sur le territoire nord-africain, ont pour mission de doter les volontaires féminines de compétences techniques nécessaires à leur engagement sur les différents théâtres d'opération : topographie, mécanique automobile, conduite en terrain difficile.

A l'hiver 1942, le colonel Lucien Mer-

lin, commandant des Transmissions des forces terrestres en AFN, crée le Corps féminin des transmissions (CFT) afin de pallier la pénurie de personnel masculin. Ces volontaires féminines, rapidement surnommées « les Merlinettes » en référence à leur créateur, sont recrutées selon des critères stricts : avoir la nationalité française ; être âgées de 18 à 45 ans ; mesurer au minimum 145 cm ; avoir le Certificat d'études primaires. Engagées sous statut civil, les « Merlinettes » portent toutefois l'uniforme et sont astreintes à la discipline militaire.

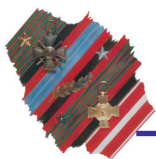
A l'issue d'une formation de 6 à 17 mois, selon les spécialités, elles assurent des fonctions dans les transmissions : opératrices radio, téléphonistes ou secrétaires d'état-major. Après la campagne de Tunisie (novembre 1942 – mai 1943), 350 à 400 volontaires sont affectées en no-

vembre 1943 au Corps expéditionnaire français en Italie (CEF) sous le commandement du général Juin. Débarquées à Naples à la fin novembre 1943, elles sont rapidement déployées sur le front et participent aux grandes batailles de la campagne d'Italie : Monte Cassino (janvier – février 1944) et Garigliano (mai 1944). A la dissolution du CEF, le 22 juillet 1944, environ 120 « Merlinettes » sont intégrées à la Première Armée française commandée par le général de Lattre de Tassigny. Elles prennent ainsi part à l'opération « Anvil-Dragon » et débarquent à Saint-Tropez le 15 août 1944. Les « Merlinettes » assurent les transmissions tout au long de la progression de la Première Armée.

Les semaines qui suivent, plusieurs dizaines d'ambulancières débarquent en Provence à bord de « half-tracks » transformés en véhicules sanitaires. Elles font partie des 2.000 femmes militaires engagées dans la Première Armée. Le parcours de ces femmes est très varié. Certaines sont des Françaises libres venues de Londres, d'autres ont rejoint les rangs depuis l'AFN, certaines viennent des Forces françaises de l'intérieur (FFI), quand d'autres, issues de la Croix-Rouge, intègrent les troupes régulières au fur et à mesure de la libération du territoire. Sans être armées, elles se retrouvent exposées aux mêmes dangers que les



*Revue des Volontaires françaises par le général de Gaulle, fin 1944. (c) SHD*



hommes. Mais les sources sur ces femmes militaires restent rares, seuls quelques dossiers individuels sont conservés dans les fonds du Service historique de la Défense. De plus, les archives disponibles reflètent souvent une vision masculine. Dans la dynamique des opérations dites de « blanchissement » engagées à partir de l'automne 1944, les ambulancières-secouristes sont employées afin de remplacer les soldats africains, principalement originaires d'Afrique subsaharienne, au sein des bataillons médicaux de la Première Armée. Toutefois, la majorité de ces femmes restent affectées à des postes considérés comme correspondant à leurs qualités supposées : soins, secrétariat ou transmissions. D'autres volontaires, cette fois formées aux États-Unis, sont affectées à la 2<sup>ème</sup> Division blindée (DB) du général Leclerc, d'abord réticent à les incorporer. Issues du «groupe Rochambeau», fondé à New York en 1943 par Florence Conrad afin de constituer une unité sanitaire féminine d'ambulancières, ces femmes prennent le surnom de « Rochambelles ».

### La perception masculine

Au-delà des souffrances physiques et des épreuves vécues par les femmes engagées dans les opérations, c'est la présence même de Corps féminins au

combat qui suscite crainte et méfiance des autorités. Ce n'est pas tant leur «vulnérabilité » qui inquiète le commandement que la proximité inévitable entre personnels masculins et féminins, perçue comme une source potentielle de désordre disciplinaire et moral : « *La présence de ces femmes, d'origine très diverse, trop enclines à considérer la guerre comme du camping, amène des perturbations du point de vue disciplinaire* ». De plus, la figure de la « combattante » est perçue comme une menace pour l'image traditionnelle et conservatrice des femmes. Son rapprochement avec celle de la prostituée nourrit l'imaginaire collectif. Cette inquiétude transparaît dans les discours officiels et dans les règlements. Enfin, les conditions de vie dans les zones de combats achèvent de déconstruire les représentations « habituelles » de la féminité. Nombre de cadres redoutent que les dures réalités du terrain ne compromettent les « qualités » supposées naturelles des femmes : élégance, distinction, retenue et leur place dans la société. Dans ses directives, le général de Lattre de Tassigny rappelle aux femmes de la première armée leur devoir de « décence » tempéré de « coquetterie ». Mais dans les faits, les ambulancières, équipées de paquetages américains conçus pour des hommes, privées d'eau et d'intimité, apparaissent sou-



*Volontaires françaises lors du débarquement de Provence, 15 août 1944 (c) SHD*

vent « sales et négligées ».

### La reconnaissance

En définitive, si la présence des femmes dans les forces françaises suscite des réticences nourries par les représentations traditionnelles de la femme à cette époque, leur engagement se voit pleinement reconnu au moment de la victoire.

Le 9 mai 1945, dans l'ordre du jour N°9, le général de Lattre de Tassigny déclare : « *Les volontaires féminines de la Première Armée française, quelle que fût leur tâche, obscure ou exaltante, ont fait preuve d'un dévouement souriant, d'un zèle sans défaillance, certaines même d'un héroïsme magnifique. Elles peuvent être fières de la part qu'elles ont prise à notre victoire* ».

**Lieutenant Morgane Astier**  
*Chargée de recherche  
et d'enseignement  
Service historique de la Défense*